

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 avril 2019**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2019-04-092 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2019 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 08, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2019 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 10.

2019-04-093 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

2019-04-094 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-04)

VILLE DE PINCOURT

- 2019-04-095 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MARS 2019
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2019-04-096 SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'inscription de quatre (4) délégués aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec.
- Qu'une dépense de 6 217,10 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.311.
- 2019-04-097 SUJET : APPUI – ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)
- Attendu qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019 à laquelle la Ville de Pincourt était représentée ;
- Attendu que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable ;
- Considérant que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu sont celles qui sont directement impactées ;
- Considérant que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée et que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers qui pourrait même les inciter à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule ;
- Considérant qu'à la lumière des informations présentées par CDPQ Infra, les municipalités de la Couronne-Sud sont aussi inquiètes quant à la planification et à l'aménagement des voies et des sorties pour accéder directement en transport en commun :

VILLE DE PINCOURT

- À la station Sainte-Anne-de-Bellevue, en provenance de Vaudreuil-Dorion, des villes de l'Île Perrot et de tout l'ouest de la Couronne-Sud ;
- À la station Panama, par l'entremise du boulevard Taschereau, en provenance de la MRC de Roussillon et des secteurs avoisinants ;

Considérant que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande des municipalités à CDPQ Infra afin de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud et Ste-Anne-de-Bellevue du Réseau express métropolitain (REM), pour les autobus provenant respectivement des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Marguerite-D'Youville, de la Vallée-du-Richelieu et de Vaudreuil-Soulanges, afin de présenter une solution adéquate et viable.

De transmettre la présente résolution au président de CDPQ Infra, monsieur Micheal Sabia, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard, à la mairesse de la Ville de Brossard, madame Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, madame Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul Côté, au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle, et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne-Sud de Montréal.

2019-04-098 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LOCATION

Considérant la demande formulée par la ville le 5 août 2011 relativement au droit d'utilisation et au maintien, dans le parc Bellevue, d'une rampe de mise à l'eau, d'un débarcadère flottant ainsi que d'une plage, situé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit de la rivière des Outaouais ;

Considérant le traitement et la réponse du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC), à cette demande, le 4 avril 2019, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer le bail, au coût de 68 \$ annuellement, sous réserve des ajustements possibles publiés dans la *Gazette officielle*, entre la Ville de Pincourt et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le maintien, dans le parc Bellevue, d'une rampe de mise à l'eau, d'un débarcadère flottant ainsi que d'une plage, situé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit de la rivière des Outaouais.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-04-099 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - ÉVALUATION DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DU 701, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER À PINCOURT
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi d'un mandat à la firme « *Ethnoscop* » pour l'évaluation du potentiel archéologique du 701, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt afin de compléter le dossier de demande de subvention présenté dans le cadre du programme RÉCIM, pour une somme de 2 816,89 \$, toutes taxes incluses
- Que cette dépense, financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.
- 2019-04-100 SUJET : RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
- Considérant la reconnaissance par l'ONU de l'importance du bénévolat en instituant la Journée internationale des bénévoles ;
- Considérant que la Fédération des Centres d'Action Bénévole du Québec a décrété la semaine du 7 au 13 avril « Semaine de l'action bénévole » ayant pour thème « Et si on osait... bénévoler ! » ;
- Considérant que la Ville de Pincourt tient à souligner toute l'importance de la contribution des bénévoles au développement économique et social des communautés, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt adopte cette résolution et utilise ses plateformes d'information pour mieux faire connaître l'importante contribution qu'apporte le bénévolat, inciter les individus de tous métiers ou profession à devenir bénévoles et promouvoir des activités qui feront mieux connaître la contribution que les bénévoles apportent par leurs actions.
- De profiter de la « Semaine de l'action bénévole » pour féliciter madame Nicole Beauregard, présidente du Club de l'âge d'or de Pincourt, qui recevra la médaille du lieutenant-gouverneur pour son implication auprès des aînés et de l'inviter à signer le livre d'or de la Ville de Pincourt lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- Que copie de cette résolution soit transmise à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, au député de Vaudreuil-Soulanges, Monsieur Peter Schiefke, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, au Centre d'Action Bénévole de Vaudreuil ainsi qu'à madame Nicole Beauregard.
- 2019-04-101 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2019-04-102 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AVRIL 2019

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 206 429,44 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux effectués au 31 mars 2019.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « *JFLA* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt, la somme de 23 270,37 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mars 2019.

Que cette dépense soit financée en partie par le surplus réservé et imputée au poste budgétaire 02.401.00.411, pour une somme de 9 454,92 \$ et en partie par le surplus non réservé et imputée au poste 22.700.20.034, pour une somme de 13 815,45 \$.

2019-04-103 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – RÉPARATION D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE SP-1 (MGR.-LANGLOIS)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division traitement des eaux, monsieur Denis Forest, à octroyer un mandat pour la réfection de la pompe PS-1 au poste de pompage SP-1, incluant la désinstallation et l'installation de ladite pompe, suivant recherche de prix, auprès de « *Les Industries MJR* », pour une somme ne dépassant pas 9 636,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.414.01.532.

2019-04-104 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 867 - COÛT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE STORMCEPTOR ET LA CONDUITE DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

Considérant le contrat octroyé par la résolution 2018-07-253 à la suite de l'appel d'offres 2018-007 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de révision de la gestion des eaux pluviales du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense supplémentaire pour l'installation d'un stormceptor et d'une conduite pour une somme de 35 847,32 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement d'emprunt numéro 867, soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2019-04-105 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – TRAVAUX D'EXCAVATION, DE FONDATION ET DE DALLE POUR LE BÂTIMENT B DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour les travaux d'excavation, de fondation et de dalle pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale auprès de « *Michel de Bellefeuille Excavation inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 99 453,38 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement numéro 875, soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2019-04-106 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE SOUS LA DALLE DU BÂTIMENT B DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour les travaux de plomberie sous la dalle du bâtiment B du chalet de la piscine municipale auprès de « *Roland Bourbonnais plomberie chauffage* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 15 866,55 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.752.10.531.

2019-04-107 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE BÂTIMENT B DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, de matériaux pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale comme suit :

VILLE DE PINCOURT

- Sable en vrac auprès de « *Excavation Pierre Daoust Itée* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 9 772,88 \$ toutes taxes incluses.
- Pierre 0-3/4 DB en vrac auprès de « *Excavation Montpetit Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 5 288,85 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le règlement numéro 875, soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

2019-04-108 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – OCTROI D’UN MANDAT POUR L’ARMATURE DES FONDATIONS ET DE LA DALLE POUR LE BÂTIMENT B DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l’armature des fondations et de la dalle pour le bâtiment B du chalet de la piscine municipale auprès de « *Intermétal* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 11 497,50 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement numéro 875, soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2019-04-109 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 867 - OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL PHASE 3 – APPEL D’OFFRES 2019-002

Considérant l’appel d’offres 2019-002 lancé du 6 mars au 2 avril 2019 ;

Considérant que l’analyse démontre que la soumission de l’entreprise « *Excavation Gricon* » est conforme aux exigences ;

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Excavation Gricon	Oui	4 891 412,36 \$
Gérald Théorêt Excavation	Oui	6 221 794,17 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	7 068 646,90 \$
Roxboro Excavation	Oui	8 957 821,43 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser l’octroi d’un contrat pour la réfection du chemin Duhamel Phase 3 auprès de « *Excavation Gricon* » pour la somme de 4 891 412,36 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

VILLE DE PINCOURT

2019-04-110 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MODERNISATION DE L'AUTOMATE DE CONTRÔLE DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Considérant l'analyse effectuée par WSP relativement à l'automate de contrôle de l'usine d'épuration des eaux usées, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à la firme « WSP », pour la préparation des plans et devis pour la modernisation de l'automate de contrôle de l'usine d'épuration des eaux usées pour la somme de 16 783,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

D'autoriser le chef de Division traitement des eaux usées, monsieur Denis Forest, à aller en appel d'offres public pour la modernisation de l'automate de contrôle de l'usine d'épuration des eaux usées.

2019-04-111 SUJET : APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 6, # 7 ET # 8 POUR LE PROJET DU CHEMIN DES TOURS

Considérant que le projet du chemin des Tours, suivant des demandes du MELCC, nécessite les changements suivants :

- Avis de changement # 6 : À la suite des commentaires du MELCC, une conduite de 81,20 m. lin. d'un diamètre de 450 mm en TBA doit être ajoutée. Puisque ce diamètre n'apparaissait pas au bordereau de soumission, il y a eu négociation. Le prix entendu est de 383,97 \$ le mètre pour un total de 31 178,36 \$ taxes en sus ;
- Avis de changement # 7 : À la suite des commentaires du MELCC, une conduite de 51,90 m. lin. d'un diamètre de 300 mm en TBA doit être ajoutée. Puisque ce diamètre n'apparaissait pas au bordereau de soumission, il y a eu négociation. Le prix entendu est de 366,88 \$ le mètre pour un total de 19 041,07 \$ taxes en sus ;
- Avis de changement # 8 : Remplacement du Stormceptor EF-04 par un EF-06. Le MELCC a demandé une révision du séparateur hydrodynamique Stormceptor pour un plus gros. La différence de prix pour le changement est de l'ordre de 9 743,06 \$;

Considérant que ces avis de changements seront payés à même le budget de contingences prévu au projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des avis de changements présentés et de les approuver.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-04-112 SUJET : AUTORISATION D'ACTIVITÉS À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE
- Considérant les demandes formulées par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un duathlon scolaire et d'une kermesse ;
- Considérant que les activités présentées utiliseront principalement le parc Olympique avec de brèves incursions sur le réseau routier ;
- Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par le Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un duathlon scolaire le lundi 17 juin 2019 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.
- D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le 21 juin 2019 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier en face de l'école de 8 h 30 à 14 h 45.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.
- 2019-04-113 SUJET : AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue du « Défi Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 16 mai 2019.
- D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 16^e édition du « Relais pour la vie » sur les terrains du parc Olympique à Pincourt dans la nuit du 24 au 25 mai 2019.
- D'autoriser la tenue d'une marche, dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, le dimanche 26 mai 2019, sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5^e avenue.
- D'autoriser la tenue de la « Grande Marche Île Perrot » au parc Olympique et sur le réseau routier le dimanche 20 octobre 2019.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des évènements suivant : « Défi Chêne-Bleu », « Marche de la mémoire » et « Grande Marche Île Perrot ».

VILLE DE PINCOURT

2019-04-114 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT ET INSTALLATION – SIRÈNE DE CONFINEMENT

Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 25 mars 2019 et la subvention de 10 000 \$ reçue dans le cadre du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'une sirène de confinement et à octroyer un mandat pour son installation auprès de divers fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.220.40.240.

2019-04-115 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION – AFFICHEUR DE VITESSE VARIABLE 30/50 KM POUR ZONE SCOLAIRE

Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 25 mars 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'un afficheur de vitesse variable 30/50 km pour zone scolaire et à octroyer un mandat pour son installation auprès de divers fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 25 294,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 058,90 \$ à compter de l'exercice financier 2020.

2019-04-116 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – ACHAT ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE À LA DEMANDE POUR LE PASSAGE PIÉTONNIER DU PARC TROTTER

Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 25 mars 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'éclairage à la demande pour le passage piétonnier du parc Trotter et à octroyer un mandat pour son installation auprès de divers fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 22 995,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.220.40.091.

2019-04-117 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » – ACHAT D'UNE TABLETTE VÉHICULAIRE ET DE SES ACCESSOIRES

Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 25 mars 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'une tablette véhiculaire et ses accessoires auprès de divers fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 12 647,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Réserve informatique et amélioration de réseaux » soit imputée au poste comptable 22.220.40.097.

2019-04-118 SUJET : REMERCIEMENT – DON AU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le don d'une bétonnière usagée au Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt afin que ce dernier puisse l'utiliser dans le cadre de séances d'entraînement et de formation, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier la compagnie Groupe CRH Canada Inc. et messieurs Steeve Laliberté, Gaston Paradis et Robert Brunet, pour le don d'une bétonnière usagée.

De transmettre la présente résolution à Groupe CRH Canada Inc.

2019-04-119 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport annuel des activités 2018 du Comité consultatif d'urbanisme.

VILLE DE PINCOURT

- 2019-04-120 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LE GRAME ET LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant que la Ville de Pincourt souhaite participer à la campagne de verdissement « *Un arbre pour mon quartier* » au cours de l'année 2019 et a sollicité la participation du GRAME pour l'aider à la mettre en œuvre ;
- Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire le 1^{er} avril 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser monsieur Michel Perrier, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de service entre le GRAME et la Ville de Pincourt.
- 2019-04-121 SUJET : MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.
- Considérant l'offre de services de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* » pour l'année 2019 pour un service d'accompagnement professionnel, il est :
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De donner un mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* », pour la somme de 24 736,87 \$, toutes taxes incluses, et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.
- 2019-04-122 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie
- 4 mars 2019
- Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture
- 4 mars 2019
- Commission de développement durable
- 11 mars 2019
- Commission de sécurité publique
- 25 mars 2019

VILLE DE PINCOURT

- 2019-04-123 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ
-
- Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique » et ajouter l'usage communautaire intensif « Antenne de transmission et de réception d'ondes de télécommunication (radio, télévision, téléphone) » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone C3-01 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2019-04-124 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 781-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ
-
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, afin de modifier les normes relatives aux fondations de certains agrandissements de bâtiments ainsi qu'afin de régulariser d'autres articles sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2019-04-125 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 784-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ
-
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé, afin de modifier certains tarifs d'honoraires relatifs aux permis et certificats sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2019-04-126 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 865-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE
-
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 865 – Règlement concernant la démolition d'un immeuble afin de modifier certains tarifs sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2019-04-127 SUJET : ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 780-20, 784-03, 865-01 et 841-02
-
- Considérant la présentation des avis de motion pour les règlements 780-20, 784-03 et 865-01 lors de la présente séance d'avril 2019 ;
- Considérant la présentation de l'avis de motion du Règlement numéro 841-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal, tel qu'amendé, en séance ordinaire le 15 janvier 2019 sous la résolution 2019-01-024, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les projets de Règlements suivant :

- Règlement numéro 780-20 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé ;
- Règlement numéro 784-03 – Règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé ;
- Règlement numéro 865-01 – Règlement modifiant le Règlement numéro 865 – Règlement concernant la démolition d'un immeuble ;
- Règlement numéro 841-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal, tel qu'amendé.

2019-04-128 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR – 53, 42^E AVENUE – LOT 1 720 715

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 715 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 720 715, au 53, 42^e Avenue, afin de permettre l'utilisation de matériaux autres que la maçonnerie sur les murs de rez-de-chaussée.

2019-04-129 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-01 – RÈGLEMENT DE
GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE
GESTION DES STOCKS

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 877-01 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks en séance ordinaire le 15 janvier 2019 sous la résolution 2019-01-023, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 877-01 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 46 et s'est terminée à 19 h 53.

VILLE DE PINCOURT

2019-04-130 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 53, de lever la Séance ordinaire du 9 avril 2019.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

PROJET